

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métribuzine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SENCORAL SC***

de la société **BAYER SAS**

numéro de dossier **n°2025-0716**

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active métribuzine par le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 24 mai 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SENCORAL SC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 Lyon France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	600 g/L - métribuzine
Numéro d'intrant	2100098
Numéro d'AMM	2110143
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	24/05/2025
Date limite pour la vente et la distribution	31/05/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	24/11/2025

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2016-3667 et 2014-2065 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 14/04/2025

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)